

# MAIRIE DE SERIGNAN-DU-COMTAT 84830

Hôtel de Ville – BP1

Régisseur : Madame LAVEAUD

Bureau : 04.90.70.13.05 - Port : 06.26.18.36.80

Mail: [police-municipale@serignanducomtat.com](mailto:police-municipale@serignanducomtat.com)

## ESPACE SOCIO CULTUREL « LA GARANCE »

### CONVENTION D'UTILISATION

La municipalité met à votre disposition L'Espace Socio Culturel « La Garance » de Sérignan du Comtat.

Monsieur le Maire et le conseil municipal vous rappellent qu'il s'agit d'une salle communale dont la location n'est possible **qu'aux particuliers majeurs et aux associations pour leurs propres festivités.**

**La sous-location est strictement interdite. Le loueur se verrait retenir d'office l'intégralité de la caution.**

**L'organisateur devra être présent tout le temps de la manifestation pour un éventuel contrôle de la police municipale ou de la gendarmerie.**

#### GRILLE TARIFIARE POUR 2020

<b>TARIFS votés par le Conseil Municipal Du 18 Décembre 2019</b>	<b>Tout utilisateur Sérignanais</b>	<b>Tout utilisateur non Sérignanais</b>	<b>Associations Sérignanaises</b>
JOUR / SEMAINE	300.00 €	600.00 €	150.00 €
Week-end entier sans cuisine	600.00 €	1000.00 €	300.00 €
Week-end entier avec cuisine	700.00 €	1200.00 €	300.00 €

Je soussigné(e),  Madame  Monsieur  
 Particulier  Président(e) d'association  Autres : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Port : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

## DEMANDE D'UTILISATION

Demande l'attribution de la Salle De La Garance le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Raison de la location : \_\_\_\_\_

Nombre approximatif de participants : \_\_\_\_\_ Adultes (+ de 18 ans) \_\_\_\_\_ Enfants

Horaires de début de la manifestation : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

**La durée de location est d'un week-end** (du vendredi 14h au lundi 8h)

## PIECES A FOURNIR

- 1 justificatif de domicile du demandeur  Chèque de location / Espèces
- Chèque caution (1000 euros)  photocopie de pièce d'identité du loueur
- Attestation d'assurance responsabilité civile, au nom du loueur de la salle, **mentionnant le nom de la salle et dates d'utilisation.**

## MODALITES DE LOCATION DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL « LA GARANCE »

Les clés de la salle sont remises lors de l'état des lieux par le régisseur des salles municipales. La restitution se fera à la date prévue suivant les conditions fixées par le policier municipal en accord avec le demandeur.

Les utilisateurs sont tenus de respecter l'arrêté Préfectoral N° SI 2004-08-04-210-DDASS relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Vaucluse et l'arrêté Préfectoral permanent N° SI 2011-02-04-0010 réglementant l'utilisation et tirs des artifices de divertissement. Ils peuvent être fournis sur demande simple.

**La responsabilité de l'utilisateur sera pleine et entière** et aucun recours ne pourra être exercé contre la ville de Sérignan du Comtat.

En cas de dégradations, de vol de matériel ou de manque de propreté des installations, la caution sera encaissée par le régisseur.

Pour éviter toute contestation, il sera procédé préalablement par l'utilisateur et le régisseur un inventaire du matériel et des locaux mis à disposition ainsi qu'un état des lieux. Un autre inventaire contradictoire sera établi après l'utilisation.

La caution ne sera restituée ou détruite qu'après réparation d'éventuels dégâts.

## CONSIGNES DE SECURITE ET REGLEMENT

- A. L'Espace socio culturel « La Garance » soumis au code de la construction et de l'habitation (Art. R 123.1 à R 123.55) du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- ✓ Les portes de secours doivent être préalablement vérifiées, laissées libres de tout encombrement et surveillées par l'organisateur de la manifestation.
- B. Tous les décors et matériaux étrangers introduits dans la salle doivent être en conformité avec les normes de sécurité en vigueur;
- C. Les fixations avec des clous, punaises aux murs ou au plafond sont interdites.
- D. Les installations d'appareils électriques supplémentaires, devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.
- E. Lors de mariage, l'utilisation de paillettes est interdite dans les salles.
- F. Les travées entre les tables doivent être prévues pour permettre un dégagement rapide des personnes.
- G. Les abords et l'entrée principale doivent être en permanence dégagés de tous véhicules pour permettre l'arrivée immédiate de secours.
- H. Le stationnement des véhicules est interdit et pourra être considéré comme gênant en dehors de la cour de la salle des fêtes.
- I. Le stationnement ne devra pas gêner les accès et la circulation sur les routes environnantes conformément au code de la route.

En aucun cas, le Maire ne pourra être tenu pour responsable de la gêne causée au voisinage de la salle.

La gendarmerie est régulièrement informée des dates, modalités de location ainsi que des coordonnées des loueurs.

L'utilisateur devra répondre des poursuites judiciaires qui seraient engagées si des infractions étaient constatées.

Si tel était le cas l'utilisateur (particulier ou association) ne pourra plus prétendre à la location d'un local communal.

De même, l'utilisateur prend la responsabilité de tous les dégâts qui pourraient être causés dans la salle et les abords. Ceux-ci seraient payés à la ville par lui-même ou l'association qu'il représente ou leurs assureurs.

La copie des clés est strictement interdite et fera le cas échéant l'objet de poursuites judiciaires.

---

Je soussigné(e) Mr ou Mme \_\_\_\_\_, responsable de l'utilisation de l'espace socio culturel « La Garance » certifie avoir reçu et pris connaissance des modalités et consignes de sécurité et règlement et m'engage à l'appliquer strictement.

Pour cette location, je règle la somme convenue de \_\_\_\_\_ €.

### PARTICULIERS :

Le rangement et le nettoyage **du matériel** sera effectué par :  Nous-mêmes. **Le nettoyage du centre sera effectué par l'entreprise conventionnée Mairie pour les particuliers.**

### ASSOCIATIONS :

Le rangement et le nettoyage sera fait par les associations elles-mêmes.

A Sérignan du Comtat, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du loueur  
« lu et approuvé sans conditions »

Visa du Maire